

Tir Européen / Les munitions PN

Commande de poudre noire

Autonome 83 / l'an passé

[Commande de poudre noire](#)

Bonjour une question pour ceux qui aurait un jour été concernés , est ce que un armurier ne vendant pas de pnf2 peut en commander pour un client sur simple demande de ce dernier ou est il obligé de s'en tenir à son stock de poudre habituel . Je pose la question pour éviter les frais de port qui sont quelque fois très cher.
Merci pour votre contribution

idéfixe / l'an passé

[Re: Commande de poudre noire](#)

Faut pas oublier que nous nous sommes en Belgique et la législation FR est peut-être différente
Il serait plus judicieux de poser la question à un armurier BE ou FR

Autonome 83 / l'an passé

[Re: Commande de poudre noire](#)

Oui c'est vrai j'avais oublier , que pense tu de la vivacité de cette poudre

[\[www.dropbox.com\]](http://www.dropbox.com)

Lone Rider / l'an passé

[Re: Commande de poudre noire](#)

Perso, je ne connais que les PN Suisses mais, on peut toujours comparer les vivacités grâce à la granulométrie de la poudre noire : plus elle est fine et plus elle est vive.

Dans le tableau comparatif (lien ci-dessous), on voit que la PNF2 correspond un peu au mélange de Suisse 1 et 2.
Donc, c'est une PN assez vive pour les armes de poing et pour les armes d'épaule à balle légère, disons jusqu'au .45 ou .50 en balle ronde par exemple.

[\[forum.poudre.noire.free.fr\]](http://forum.poudre.noire.free.fr)
